



Dans le but de recenser les principales anomalies thermiques au travers d'une analyse par caméra infrarouge et d'encourager les propriétaires d'immeubles à procéder à des mesures d'assainissement de leur bâtiment, la Ville du Locle accorde une aide financière de 100.00 fr. pour la réalisation de cette analyse par une entreprise/une société spécialisée agréée par la Commune.

BON DE REDUCTION

CHF 100.00

POUR LA REALISATION D'UNE ANALYSE THERMOGRAPHIQUE

Coordonnées client :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Bâtiment concerné :

Signature client :

Timbre de l'entreprise/la société spécialisée :

Date :

Condition à remplir pour pouvoir bénéficier de l'offre :

- Le bâtiment doit être situé sur le territoire communal du Locle.
- L'analyse doit être effectuée par une entreprise/une société spécialisée reconnue par la Commune.
- La subvention est octroyée pour la réalisation d'une analyse thermographique.
- Le requérant bénéficie du rabais directement auprès de l'entreprise/société spécialisée. Aucun remboursement ne sera directement effectué au profit du requérant.
- Si l'une ou l'autre des conditions ci-dessus n'est pas remplie, la Ville du Locle peut refuser l'aide financière.
- L'entreprise/la société spécialisée envoie le bon dûment rempli au Service d'urbanisme et de l'environnement pour validation, accompagné d'une copie de la facture client et du rapport d'analyse, et établit une facture de 100.00 fr. à l'adresse du Service d'urbanisme et de l'environnement du Locle pour obtenir le remboursement du rabais octroyé.